

**COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2024 DU MASTER DE MANAGEMENT
PARCOURS STRATEGIE DIGITALE : MARKETING ET COMMUNICATION**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L612-6 et L712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 30 avril 2019 relative aux comités de recrutement en master,
Vu la proposition de Monsieur Richard CALVI, directeur de l'Institut d'administration des entreprises Savoie Mont Blanc

ARRETE n°2024-038

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER**
Mention : MANAGEMENT
Parcours : STRATEGIE DIGITALE : MARKETING ET COMMUNICATION
est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Madame Véronique Favre-Bonté, responsable de la mention Management	Professeur des Universités, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur Romain Debru, responsable de la spécialité Marketing de l'offre et de l'expérience client du parcours.	Maître de Conférences, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Caroline Morrongiello	Maître de Conférences, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Valérie Sallaz, responsable de la spécialité E-business et Communication	PAST, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur Laurent Giraud	PRAG, Université Savoie Mont Blanc

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux et dans les locaux de l'IAE sur le site universitaire d'Annecy-le-Vieux.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 5 mars 2024

Philippe GALEZ

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE